

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
au titre des articles L562-3 et R562-8 du code de l'environnement
Plan de Prévention des Risques naturels sur la commune de
Châteauroux-les-Alpes

Par arrêté préfectoral n° 2015-DIT-SAS-0005 du **12 MAI 2015** une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles de la commune de Châteauroux-les-Alpes a été ordonnée.

Les caractéristiques principales du projet de PPR sont les suivantes :

Le périmètre mis à l'étude est l'intégralité du périmètre communal.

La nature des risques naturels pris en compte sont :

- les avalanches.
- le mouvement de terrain (glissement, chute de blocs, effondrement, ravinement) ;
- l'inondation et les crues torrentielles ;

Le dossier de projet de PPR soumis à enquête publique comporte les pièces suivantes :

- le rapport de présentation
- la carte informative des phénomènes historiques, présentée sur fond de carte IGN l'échelle 1/25 000 ;
- la carte des enjeux présentée sur fond de carte IGN à l'échelle 1/10 000 ;
- Les cartes de qualification des aléas de la commune (2 cartes) présentées sur fond orthophotographique à l'échelle 1/10 000 ;
- le zonage réglementaire (2 cartes) présenté sur fond orthophotographique à l'échelle 1/5000.
- le règlement, qui définit les interdictions ou les prescriptions à mettre en œuvre sur les parcelles intéressées en fonction de leur exposition et de la nature des phénomènes naturels auxquels elles sont soumises ;

L'enquête publique aura lieu du lundi 22 juin 2015 inclus jusqu'au vendredi 31 juillet 2015 inclus, soit pour une durée de 40 jours.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue de l'enquête publique conformément à l'article R562-9 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de PPR, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifiée.

Par la suite, le Préfet des Hautes-Alpes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du PPR de la commune de Châteauroux-les-Alpes.

Le tribunal administratif de Marseille a désigné en date du 03 avril 2015, M. Bruno DELAHODDE, Ingénieur professionnel de France, comme commissaire enquêteur titulaire, et Mme Anne-Marie BERNAUDON, secrétaire générale de Mairie en retraite, comme suppléant.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance du dossier d'enquête et puisse présenter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ces deux documents seront accessibles à la **mairie de Châteauroux-les-Alpes** aux heures d'ouverture de la mairie suivantes :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de Châteauroux-les-Alpes.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

M. le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet de PPR, à la mairie de **Châteauroux-les-Alpes**, les jours et heures suivants :

| | |
|---------------------|-----------------|
| Lundi 22 juin | - 9h00 - 12h30 |
| Mercredi 01 juillet | - 9h00 - 12h30 |
| Mardi 07 juillet | - 14h00 - 17h00 |
| Jeudi 23 juillet | - 9h00 - 12h30 |
| Vendredi 31 juillet | - 9h00 - 12h30 |

L'arrêté de prescription du PPR ayant été publié avant le 1er janvier 2013, le projet de PPR n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes aux coordonnées suivantes :

DDT des Hautes-Alpes
Service Aménagement / Unité risques naturels
Place du Champsaur
05000 GAP
A l'attention de Eric BARTHE-LAVAIL
Tél : 04 92 40 36 35
mail : eric.barthe-lavail@hautes-alpes.gouv.fr

L'avis d'enquête publique sera consultable sur le site internet de l'État dans les Hautes-Alpes à l'adresse suivante : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/enquetes-publiques-ppr-r1361.html>

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de la commune de Châteauroux-les-Alpes, à la Préfecture des Hautes-Alpes à Gap et à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes à Gap,

Ces documents seront également consultables sur le site internet de l'État dans les Hautes-Alpes à l'adresse suivante : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/enquetes-publiques-ppr-r1361.html>

Le Préfet



Pierre BESNARD